

A photograph of a woman and a man in a grocery store. The woman is on the left, looking at a product. The man is on the right, holding a mesh shopping bag. A large yellow circular arrow graphic is overlaid on the right side of the image. The background shows shelves with various products, including one labeled 'VINEGAR'.

Projet du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029

Service de l'environnement

Comité plénier | 25 janvier 2022

Contexte de la présentation

- Le Service de l'environnement a présenté le **bilan du Plan de gestion des matières résiduelles** (PGMR) 2016-2020 au comité plénier le 23 février 2021.
- La démarche de **révision du PGMR** a été présentée au comité plénier le 30 mars 2021.
- La **vision, les orientations et les grands objectifs** du PGMR 2023-2029 ont été présentés au comité plénier le 6 juillet 2021.
- Depuis, le **projet de PGMR et son plan d'action** ont été élaborés afin de proposer des mesures pour atteindre les objectifs fixés.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (article 53.23), un **projet de PGMR révisé doit être adopté par résolution** au plus tard à la date de 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR (janvier 2022).

Objectifs de la présentation

- Faire adopter le projet de PGMR 2023-2029 de la Ville de Gatineau;
- Présenter les prochaines étapes de la révision du PGMR notamment la tenue de consultations publiques;
- Engager les ressources humaines et financières pour assurer le processus de révision avant le dépôt final.

Plan de la présentation

- Contexte
- Projet de PGMR 2023-2029
- Plan d'action 2023-2029
- Prochaines étapes
- Recommandations

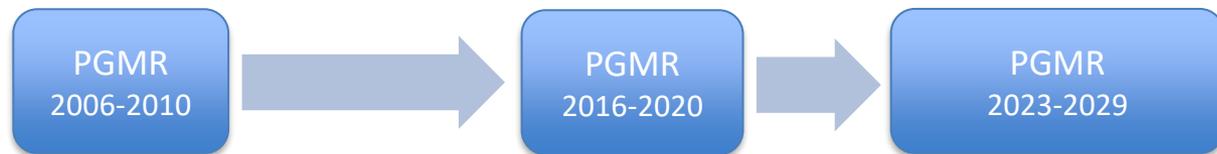
Cadre légal

- Le processus d'élaboration et de révision des PGMR est balisé par la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (articles 53.7 à 53.26);
- Les PGMR doivent être cohérents avec la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) (PQGMR):
 - favoriser la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E;
 - viser à éliminer, parmi toutes les matières résiduelles générées sur le territoire, que le résidu ultime;
 - contribuer à l'atteinte des objectifs :
 - [Plan d'action 2019-2024](#) de la PQGMR;
 - [Stratégie de valorisation des matières organiques](#).

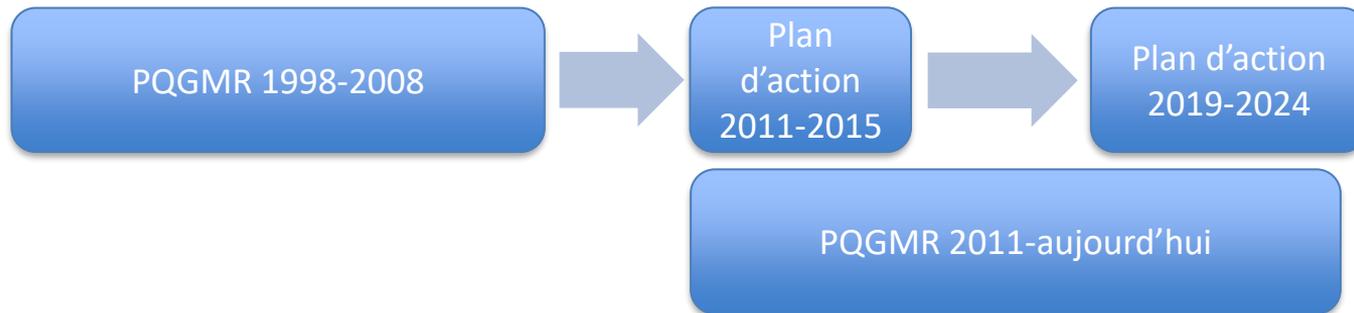


Ligne du temps des PGMR de la Ville de Gatineau et plans provinciaux

Gatineau

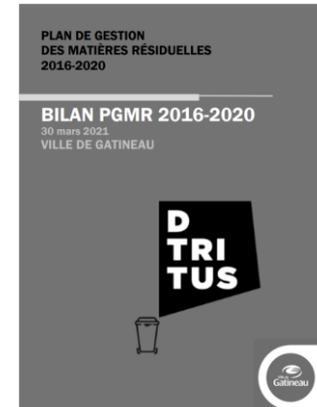


Gouv.
Québec



Faits saillants du PGMR 2016-2020

- 23 des 29 actions prévues (80 %) dans le PGMR 2016-2020 ont été réalisées;
- La Ville de Gatineau a démontré son leadership en GMR :
 - Première grande ville au Québec en 2019 : 287 kg de déchets/habitant ont été éliminés en provenance du territoire gatinois*;
 - Avec la mise en œuvre du modèle tarifaire dans le secteur résidentiel;
 - Avec la desserte et la collecte des matières compostables dans toutes les unités desservies par la Ville;
 - Avec les services d’accompagnement, de conseils, les partenariats avec les OBNL dans une perspective de concertation, nous sommes devenus une référence en GMR.



Objectifs 2023 de la Politique québécoise de GMR



Légende
✓ Atteint
✗ Non atteint
 ICI = industries,
 commerces et
 institutions

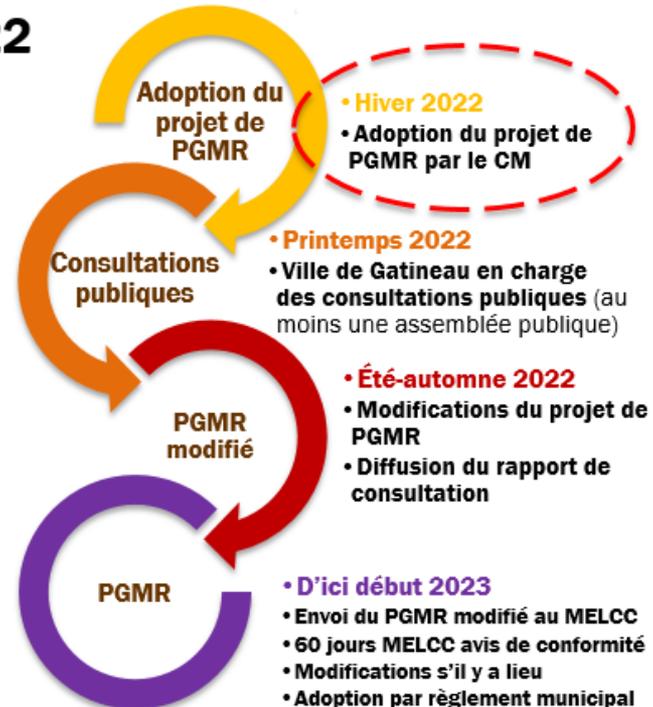


Processus de révision

2021



2022



Vision, orientations et objectifs

Vision

- Tous les citoyens, industries, commerces et institutions (ICI), ainsi que l'organisation municipale, contribuent à faire cheminer Gatineau vers une ville zéro déchet, en misant sur le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire gatinois.

Vers une ville
zéro déchet



Vision, orientations et objectifs (suite)

Orientations

- Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion des matières résiduelles, dont le respect de la hiérarchie des 3RV-E, en mettant **l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi** des matières résiduelles;
- **Responsabiliser tous les citoyens, plus spécifiquement les ICI**, dans l'adoption des meilleures pratiques de tri, de récupération et de gestion de leurs matières résiduelles par le principe d'économie circulaire;
- Faciliter l'accessibilité à tous les citoyens, à la maison comme dans les ICI, à des **programmes et services performants** de gestion des matières résiduelles sur le territoire gatinois;
- Continuer **d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner** tous les citoyens à repenser leur consommation, optimiser l'utilisation des produits et services et mieux gérer les matières résiduelles qu'ils produisent;
- Faire de l'**organisation municipale un exemple à suivre** en gestion des matières résiduelles et doter la Ville de Gatineau d'un PGMR organisationnel.

Vision, orientations et objectifs (suite)

Objectifs pour le secteur industries, commerces et institutions (ICI)

- Atteindre les objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et viser pour 2029, à récupérer :
 - 75 % des matières recyclables; *(vs 31 % en 2020)*
 - 60 % des matières compostables; *(vs 6 % en 2020)*
 - 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition générés. *(atteint en 2020)*



Vision, orientations et objectifs (suite)

Objectifs pour les secteurs organisationnel et résidentiel

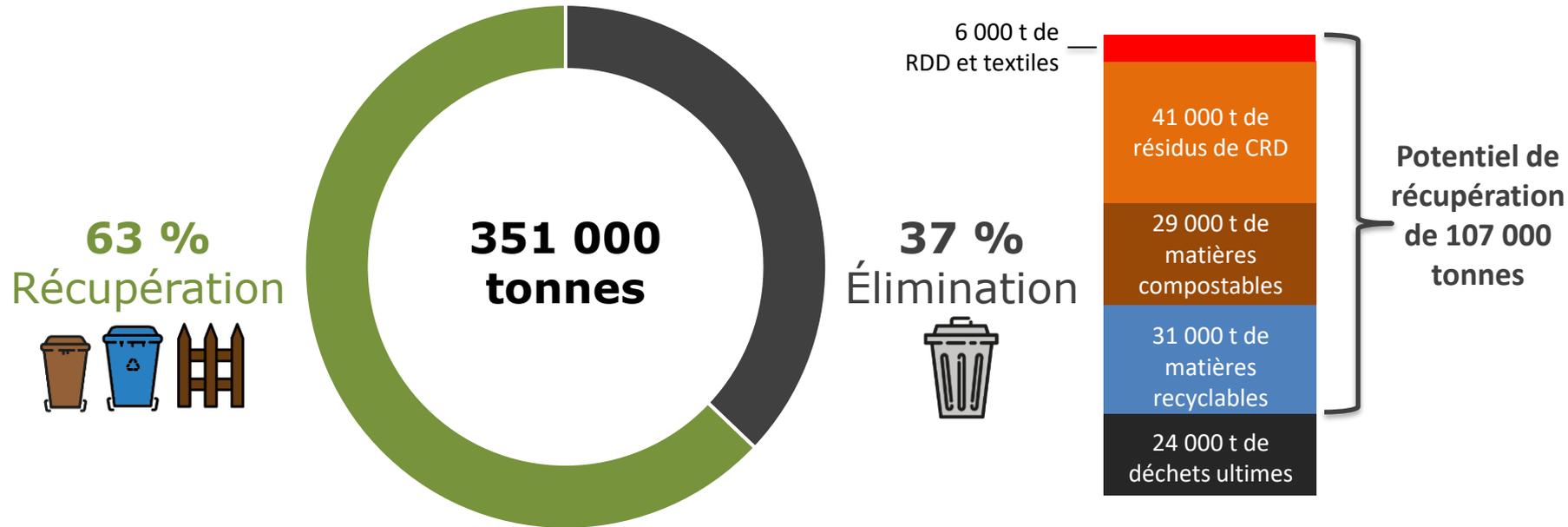
- Dépasser les objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et viser pour 2029, à récupérer :
 - 85 % des matières recyclables; *(vs 76 % en 2020)*
 - 85 % des matières compostables; *(vs 68 % en 2020)*
 - 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition; *(atteint en 2020)*
 - 75 % des textiles éliminés; *(5 300 tonnes éliminés en 2020)*
- Maintenir les acquis de performance en terme d'élimination de déchets ultimes par personne.

Contenu légal du projet de PGMR

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (article 53.9), le PGMR doit comprendre:

1. une **description du territoire** d'application;
2. la mention des **municipalités locales visées** par le plan et des **ententes intermunicipales** relatives à la GMR;
3. le **recensement des organismes et entreprises** qui œuvrent sur le territoire en GMR;
4. un **inventaire des matières résiduelles produites** sur leur territoire;
5. un énoncé des **orientations** et des **objectifs à atteindre**, lesquels doivent être compatibles avec la PQGMR, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
6. un **recensement des installations** de GMR présentes sur le territoire;
7. une **proposition de mise en œuvre du plan**;
8. des **prévisions budgétaires** et un **calendrier** pour la mise en œuvre du plan;
9. un **système de surveillance et de suivi** du plan.

Performance territoriale 2020



Résumé du plan d'action

Volet réduction et réemploi

Volet
organisationnel

Volet
industries,
commerces et
institutions

Volet
résidentiel

Volet
construction,
rénovation et
démolition

Volet infrastructures et installations

Suivi et reddition de comptes du PGMR

**30
actions**

Volet réduction et réemploi

1. Déployer des campagnes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sur la réduction à la source et le réemploi auprès des citoyens

- Les citoyens aimeraient avoir plus d'informations pour réduire et réemployer¹
 - Développer des campagnes et outils sur le gaspillage alimentaire, récupération des textiles, diminution des articles à usage unique, etc.

2. Déployer des campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source auprès des ICI

- Les ICI ont besoin d'outils pour les aider à réduire à la source
 - Développer des campagnes et outils sur le gaspillage alimentaire, la réduction des articles à usage unique, les dons d'invendus, etc.
 - Comprendre les freins et leviers à l'intégration de bonnes pratiques par les ICI

¹ Léger (2021). *Plan de gestion des matières résiduelles. Sondage populationnel, Ville de Gatineau*, 75 p.

Volet réduction et réemploi (suite)

3. Soutenir financièrement les organismes de réduction et réemploi du territoire

- Les organismes jouent un rôle important dans la performance GMR du territoire
 - Créer un programme de soutien ou bonifier un cadre existant

4. Augmenter la récupération des textiles et en interdire l'élimination

- 4 500 tonnes de textiles enfouis en 2020¹ (vs 1 500 tonnes en 2013)
 - Analyser les solutions pour les textiles
 - Modifier la réglementation pour bannir les textiles des ordures
 - Déployer une campagne pour responsabiliser les citoyens face à l'utilisation des boîtes de dons

¹ Chamard Stratégies environnementales (2021). *Étude de caractérisation à destination des matières résiduelles gérées par la Ville de Gatineau*, 33 p.

Volet réduction et réemploi (suite)

5. Réglementer afin de bannir certains plastiques à usage unique

- Environ le tiers des plastiques utilisés sont des produits et emballages à usage unique¹
 - Plusieurs villes au Québec et entreprises ont déjà banni les sacs de plastique, pailles, etc.

6. Encadrer les ICI afin de lutter contre le gaspillage alimentaire

- Au Canada, 11,2 millions de tonnes d'aliments gaspillés auraient pu être mangés ou donnés²
 - Étude de faisabilité réglementaire et analyse d'impacts pour faciliter le don ou la récupération de denrées

7. Encadrer les ICI afin de lutter contre le gaspillage vestimentaire

- 87% des textiles envoyés à l'enfouissement et 95% de ceux-ci auraient pu être réemployés ou recyclés³
 - Étude de faisabilité réglementaire et analyse d'impacts pour faciliter le réemploi d'invendus en magasin

¹ Gouvernement du Canada - Cabinet du Premier ministre du Canada (2019). [Le Canada interdira les plastiques à usage unique néfastes pour l'environnement et tiendra les entreprises responsables de leurs déchets plastiques.](#)

² Second Harvest and Value Chain Management International (2019). [The avoidable crisis of food waste: the roadmap.](#)

³ Ellen MacArthur Foundation (2017). [A new textile economy: Redesigning fashion's future.](#)

Volet organisationnel

8. Élaborer et déployer la feuille de route pour la transition vers l'économie circulaire

- La Ville de Gatineau est membre du Réseau des pairs en économie circulaire depuis juin 2021
 - Identifier les opportunités stratégiques, les priorités, la gouvernance et la portée de la feuille de route en économie circulaire

9. Déployer un programme d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) interne et des services d'expertise-conseil sur la GMR

- En ayant tous les outils à leur disposition, les employés et les services municipaux peuvent être des ambassadeurs au niveau de la GMR
 - Répondre aux besoins des employés et services municipaux en matière d'ISÉ en offrant des formations, outils, services-conseil, etc.

Volet organisationnel (suite)

10. Optimiser la collecte des matières résiduelles dans les aires publiques et bâtiments municipaux

- La disponibilité, l'emplacement et la signalisation des outils de collecte gagneraient à être optimisés
 - Déployer les outils de collecte nécessaires et uniformiser l'affichage lié à la GMR

11. Faciliter la gestion des matières résiduelles des organismes soutenus par la Ville de Gatineau

- Le soutien technique offert aux petits événements organisés par les organismes soutenus par la Ville pourrait être bonifié au niveau de la GMR
 - Fournir les outils de collecte à trois voies lors des petits événements et assurer les collectes de matières résiduelles

Volet organisationnel (suite)

12. Développer et mettre en œuvre un PGMR organisationnel

- La Ville de Gatineau désire faire preuve d'exemplarité en tant qu'institution
 - Élaborer et assurer le déploiement d'un PGMR interne à travers l'appareil municipal (ex. Sherbrooke, Drummondville)

Volet industries, commerces et institutions

13. Déployer des campagnes d'ISÉ pour favoriser la participation aux collectes des matières compostables et recyclables du secteur ICI

- La participation aux collectes sélectives est un important changement de pratique des ICI et requiert de l'information, sensibilisation et éducation pour le tri des matières, la formation du personnel, l'ajout de contenants, etc.
 - Concevoir des outils d'information, sensibilisation et éducation adaptés aux secteurs d'activités des ICI

Volet industries, commerces et institutions (suite)

Mise en contexte de l'action 14 (Offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI)

| | Situation actuelle | | | Objectifs | | |
|------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------|
| | Tonnage éliminé (2020) | Tonnage récupéré (2020) | Taux de récupération actuel (2020) | Objectifs de récupération (2029) | | Tonnage supplémentaire à récupérer pour atteindre les objectifs |
| Matières recyclables | 27 505 | 8 528 | 24 % | 75 % | → | + 18 497 |
| Matières compostables | 16 576 | 1 225 | 7% | 60 % | → | + 9 456 |

Efforts considérables à déployer pour atteindre les objectifs du secteur ICI

Volet industries, commerces et institutions (suite)

Mise en contexte de l'action 14 (Offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI)

Cinq scénarios étudiés pour augmenter la performance du secteur ICI :

1. Accompagner seulement (statut quo)
2. Accompagner et réglementer
3. **Accompagner, réglementer et offrir les collectes de matières recyclables et compostables aux ICI volontaires**
4. Accompagner, réglementer et offrir les collectes de matières recyclables et compostables de manière exclusive
5. Accompagner, réglementer et offrir les collectes de matières recyclables, matières compostables et déchets commerciaux de manière exclusive

Atteinte des
objectifs fixés

Besoins
opérationnels

Acceptabilité
ICI



Volet industries, commerces et institutions (suite)

Action-phare du PGMR 2023-2029 :

14. Offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI

- Moins de la moitié des ICI de Gatineau ont une collecte de matières recyclables (souvent papier et carton seulement) et presque aucun n'a de collecte de matières compostables
- La gestion des déchets est souvent moins dispendieuse pour les ICI que les collectes de matières recyclables pêle-mêle et de matières compostables
- Aucun règlement incitant les ICI à détourner les matières recyclables et compostables
 - Réalisation d'un service municipal de collectes de matières compostables et recyclables en quatre phases : planification, démarrage, déploiement et suivi.

Volet industries, commerces et institutions (suite)

15. Réglementer afin de rendre obligatoire les collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI

- Le règlement municipal interdisant d'éliminer des matières recyclables et compostables ne s'applique qu'au secteur résidentiel
 - Élargir l'interdiction des matières compostables et recyclables dans les déchets à tous
 - Réglementer pour obliger les ICI à se doter de collectes de matières compostables et recyclables.

Volet résidentiel

16. Déployer des campagnes de marketing social adaptées aux publics cibles pour le secteur résidentiel

- Malgré la bonne performance du secteur résidentiel, certaines matières sont moins récupérées par les citoyens : résidus domestiques dangereux, textiles et matières compostables¹
 - Utiliser des techniques de changements de comportement

17. Renforcer la participation aux collectes sélectives et les meilleures pratiques dans les multilogements

- Le taux de participation des multilogements aux collectes sélectives est moindre que les unifamiliales
 - Développer des outils spécifiques aux multilogements et accompagner les promoteurs
 - Tester les équipements et installations favorisant la participation

¹ Léger (2021). *Plan de gestion des matières résiduelles. Sondage populationnel, Ville de Gatineau*, 75 p.

Volet résidentiel (suite)

18. Optimiser le service de collectes d'encombrants

- Plusieurs services de collectes d'encombrants sont disponibles selon le type d'encombrants (collectes spéciales en bordure de rue et collecte sur appel d'encombrants-réemploi)
 - Simplifier la participation en offrant une collecte d'encombrants sur inscription pour tous les encombrants (déploiement en 2 phases)

19. Poursuivre le déploiement des incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères

- Par souci d'équité entre les usagers et pour favoriser la réduction des ordures, la tarification des surplus d'ordures devrait être modulée pour refléter le coût réel
 - Augmenter graduellement le tarif du sac de surplus d'ordures
 - Déployer une tarification équitable des surplus d'ordures à la cour
 - Réviser la tarification des encombrants déchets

Volet construction, rénovation et démolition

20. Informer et accompagner les acteurs de la CRD sur les meilleures pratiques de gestion des résidus de CRD

- L'industrie de la CRD souhaite obtenir davantage d'information sur les bonnes pratiques de gestion de résidus de CRD, les ressources disponibles et les leviers financiers existants¹
 - Développer et diffuser des outils visant la promotion des bonnes pratiques

21. Contribuer au développement de débouchés régionaux pour les résidus de CRD respectant la hiérarchie des 3RV-E

- Faute de débouchés, seulement la moitié (53%) des résidus de CRD dirigés vers un centre de tri de résidus de CRD sont recyclés et valorisés²
 - Participer à la réalisation d'études ou projets pilotes pour développer des débouchés régionaux pour le réemploi et le recyclage des résidus de CRD

Volet construction, rénovation et démolition (suite)

22. Intégrer des clauses de performance en GMR et de traçabilité des matières résiduelles aux devis municipaux

- L'organisation municipale gère 38 000 tonnes de résidus de CRD en plus d'être un donneur d'ouvrage majeur
 - Inclure une cible de détournement de l'enfouissement des résidus de CRD dans les contrats municipaux

23. Réglementer afin d'obliger le tri et la valorisation des résidus de CRD

- 40 % des résidus de CRD sont directement acheminés à l'enfouissement sans passer par un centre de tri¹
 - Modifier les conditions d'octroi d'un permis de construction pour exiger que les résidus de CRD soient acheminés à un centre de tri

¹ RECYC-QUÉBEC (2020). [Les résidus de construction, de rénovation et de démolition - Bilan 2018](#).

Volet infrastructures et installations

24. Développer et implanter une solution régionale de valorisation des déchets ultimes en Outaouais

- Phase II de l'étude des déchets ultimes en cours avec le regroupement régional
 - Continuer la participation de la Ville de Gatineau à toutes les étapes du projet déjà en cours

25. Poursuivre l'optimisation du réseau d'écocentres existant

- Nombre de visites et tonnages de matières apportées ont doublé aux écocentres depuis 2017
 - Étudier la faisabilité de réaménager l'écocentre de Hull et implanter un logiciel de suivi

26. Bonifier le réseau d'écocentres de Gatineau

- La majorité des résidents d'Aylmer et BMA sont situés à plus de 15 km d'un écocentre, distance au-delà de laquelle les usagers sont moins enclins à utiliser ces infrastructures¹
 - Construire l'écocentre d'Aylmer et réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation de services d'écocentre à BMA

Volet infrastructures et installations (suite)

27. Augmenter l'accessibilité à des points de dépôt de piles et produits électroniques

- 823 tonnes de résidus domestiques dangereux dont les piles et produits électroniques dans les ordures (plus grande proportion que la moyenne québécoise)
 - Ajouter des électrobacs et contenants de récupération de piles dans certains secteurs

28. Faciliter et soutenir le déploiement de solutions pour le secteur du réemploi

- Le frein principal au réemploi identifié par les organismes est le manque d'espace d'entreposage
 - Identifier les enjeux de la chaîne du réemploi et trouver une ou des solutions (centre de réemploi, ressourcerie, entrepôt communautaire, etc.)

29. Contribuer à la planification des sites d'entreposage des résidus de CRD municipaux

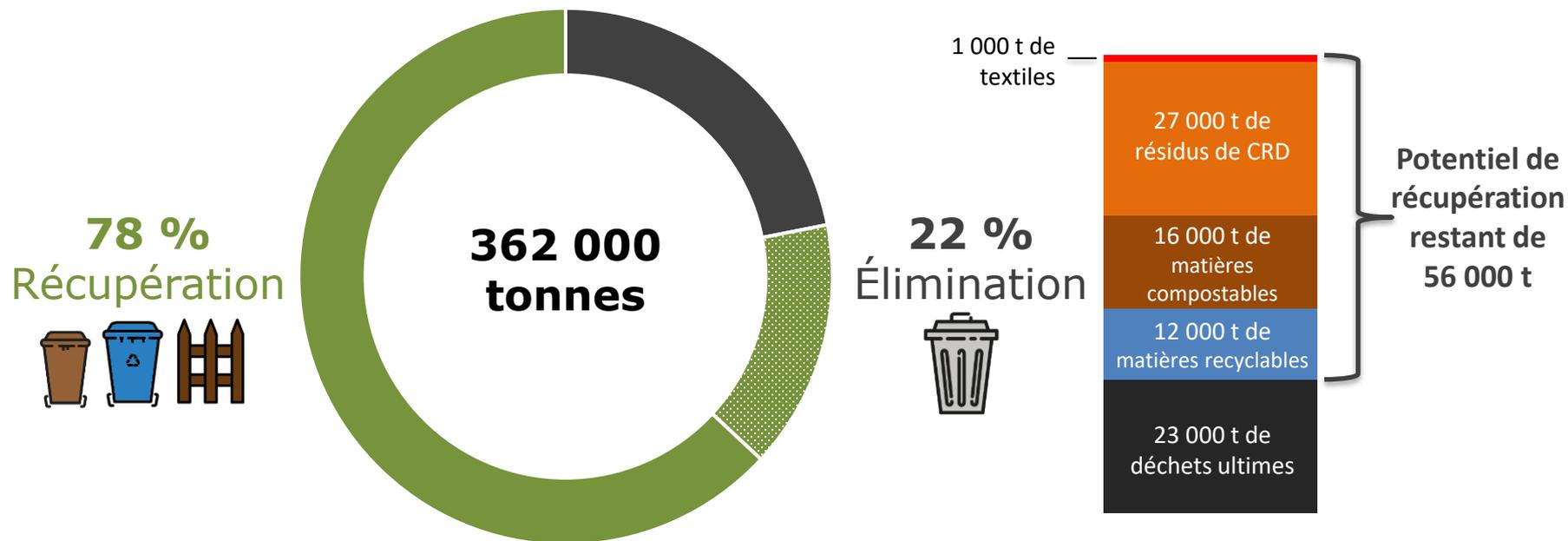
- La Ville doit répondre à l'ensemble des normes du MELCC pour ses sites d'entreposage
 - Étudier la faisabilité d'intégrer au réseau d'écocentres des lieux d'entreposage conformes

Suivi et reddition de comptes

30. Assurer le suivi et la reddition de comptes liés au PGMR

- Pour obtenir la compensation pour la collecte sélective et la redistribution de redevances à l'élimination (plus de 10 millions de dollars reçus en 2020), la Ville doit réaliser certains rapports et audits sur une base annuelle
 - Se doter d'outils, de méthodes et de ressources pour assurer la traçabilité des matières résiduelles, le suivi du PGMR et la reddition de comptes.

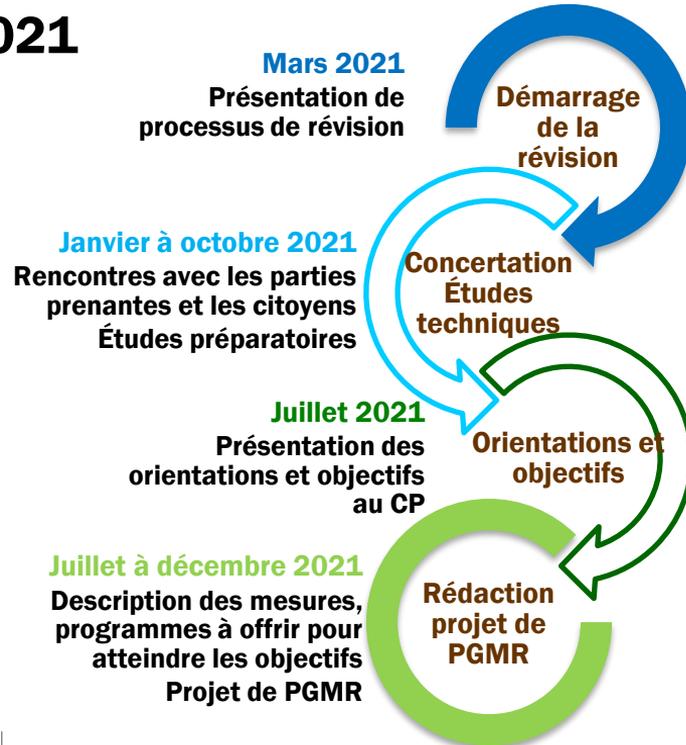
Résultats attendus avec l'atteinte des objectifs (2029)



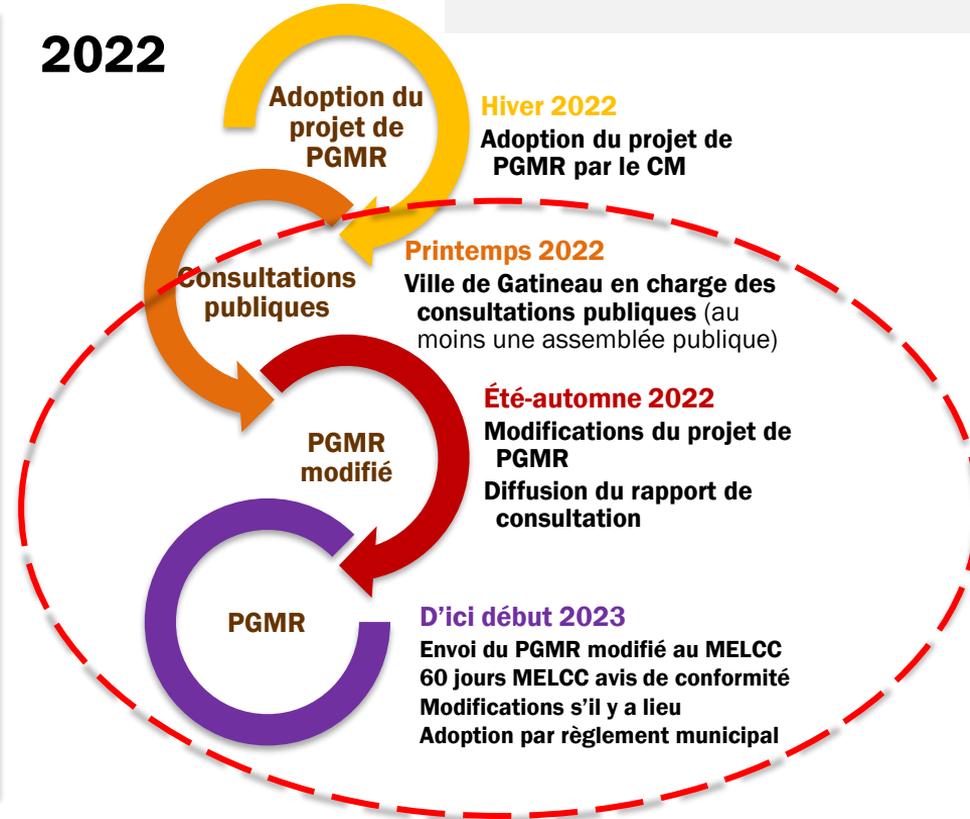
Amélioration du détournement en 2029 (année de référence 2020)

Prochaines étapes

2021



2022



Prochaines étapes (suite)

Consultations publiques

- Le projet de PGMR doit être soumis à des consultations publiques selon la Loi sur la qualité de l'environnement (article 53.13 de la LQE).
 - Obligation de tenir une assemblée publique.
 - Obligation d'émettre un avis public et de rendre le projet de PGMR disponible au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique.
- Le mécanisme doit permettre de donner une tribune à l'ensemble des occupants du territoire où s'exprimer et poser des questions.

Prochaines étapes (suite)

Consultations publiques

Activités de consultations publiques (printemps-été 2022)

- Plateforme web : plateforme de partage d'information et consultation
 - Tournée des services municipaux
 - Une activité de consultation avec l'ensemble des membres des comités et commissions
 - Deux assemblées publiques pour les différents secteurs (résidentiel et ICI/CRD)
 - Une séance d'information sur le projet de PGMR révisé
 - Réception des mémoires
 - Deux assemblées publiques (résidentiel et ICI/CRD)
 - Diffusion du rapport de consultation
- Un montant de 100 000\$ pour les communications et tenir les activités de consultations publiques est requis.

Prochaines étapes (suite)

Compléter la révision du PGMR dans le but de :

- Affiner avec l'ensemble des services municipaux les actions prévues au Plan et quantifier rigoureusement les résultats attendus et les ressources nécessaires pour chacune d'entre elles;
 - Définir un phasage détaillé des actions;
 - Réaliser les consultations publiques et modifier le projet de PGMR;
 - Continuer le système de suivi et de redditions de compte;
 - Assurer l'optimisation des soutiens financiers pour la mise en œuvre des actions du PGMR;
 - Préparer des études préalables à plusieurs actions, dont la solution régionale aux déchets ultimes;
 - Continuer les actions du PGMR 2016-2020 en cours.
- Maintenir les ressources humaines nécessaires à la transition vers le PGMR 2023-2029:
- Ajout d'un chargé de projet permanent (contrat temporaire termine en juin 2022) – 51 000 \$ (6 derniers mois 2022)*
 - Ajout d'un coordonnateur – PGMR temporaire (contrat termine en juin 2022) – 54 500 \$ (6 derniers mois 2022)

*Un montant récurrent annuel de 102 000\$ est à prévoir à partir de 2023

Recommandations du Service

CP-ENV-2022-001

Adopter le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé tel que préparé par le Service de l'environnement;

CP-ENV-2022-002

Autoriser la transmission d'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

CP-ENV-2022-003

Mandater les services afin de soumettre le projet de PGMR révisé à une consultation publique au printemps 2022, conformément aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Recommandations du Service (suite)

CP-ENV-2022-004

Autoriser la publication d'un sommaire de projet du plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique et que le projet de plan révisé pourra être consulté dans certains bâtiments municipaux répartis dans les différents secteurs de la Ville de Gatineau, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CP-ENV-2022-005

Autoriser le trésorier à financer un montant de 100 000\$ avec le solde du projet en cours du PGMR 2016-2020 pour la démarche de consultation publique réglementaire au PGMR 2023-2029;

Recommandations du Service (suite)

CP-ENV-2022-006

Autoriser le trésorier à financer un montant de 54 500\$ avec le solde du projet en cours du PGMR 2016-2020 afin de prolonger de 6 mois le poste temporaire de coordonnateur-PGMR.

CP-ENV-2022-007

Autoriser la création d'un poste permanent de chargé de projet PGMR et autoriser le trésorier à financer un montant de 51 000\$ avec le solde du projet en cours du PGMR 2016-2020 pour la période de juillet à décembre 2022.

Vers une ville zer déchet

